

PATRIMOINE MONDIAL ET PAUVRETÉ LOCALE

TOMBOUCTOU ET DJENNÉ AU MALI

La bonne santé planétaire dépend certes de décisions affirmées au niveau mondial mais aussi de prises de conscience à tous les niveaux et débouchant sur des modes de gestions soucieux du développement des territoires, donc attentifs à l'épanouissement de leurs populations et à celui de leurs descendants. Ils se doivent d'être respectueux de leur qualité de vie, de leur bien-être, des droits au logement, aux soins sanitaires, à l'éducation, au travail, aux équipements, à la participation citoyenne. Les espaces urbains, en tant que réalité désormais la plus courante pour toute l'humanité, sont particulièrement sollicités pour ce développement durable (Bolay, 2000). Plier le milieu urbain à la durabilité apparaît donc essentiel. Cette notion même de durabilité et les moyens préconisés pour l'assurer, tant à travers les expressions de développement durable et de ville durable, de plus en plus utilisées, méritent cependant d'être débattus. En effet, au-delà d'un discours qui se présente comme sage et consensuel sur la nécessaire préservation de notre planète et sur une gestion équilibrée des territoires au niveau local, se profilent des intérêts spécifiques et des blocages, liés aux différences d'intérêt des uns et des autres et à l'apparition d'enjeux différents selon les échelles sélectionnées. Certaines contradictions émergent. La sollicitation des ressources, aussi variées soient-elles, devrait exclure toute spoliation et prendre en compte les préoccupations des multiples acteurs se rencontrant notamment dans le local. Or, l'ambition affirmée de la constitution d'un patrimoine commun se révèle être particulièrement élitiste.

Les raisons d'une patrimonialisation

Se référer au caractère « durable » du développement est, depuis le rapport Brundtland (1987), médiatisé lors de la conférence de Rio (1992), un passage obligé. C'est maintenant une invocation rituelle pour justifier positions et projets de développement. Cela sous-entend d'ailleurs de faire du « développement » un concept indiscutable et s'inscrit donc inéluctablement dans le cadre de la pensée économique libérale. La concentration accrue des activités humaines,

notamment dans le cadre urbain, les bouleversements rapides qui y sont plus ou moins liés et dont certains apparaissent comme des perturbations majeures aux échelles locale, régionale et/ou mondiale ont fortement participé à la réflexion sur le changement global. La nécessité d'intégrer les processus dynamiques et les changements rapides d'échelles spatiales a obligé à repenser l'économie non plus seulement dans sa perspective monétaire mais dans un objectif plus large d'intégration des richesses biologiques et culturelles et de leur transmission aux générations à venir.

Deux anciens centres urbains marginalisés aujourd'hui

Des établissements humains sont menacés et parfois avec eux des éléments qu'il est apparu indispensable de sauver en tant que trésors de l'Humanité. La sémantique internationale parallèlement au développement durable, retient le patrimoine dont la sélection et la gestion sont un des axes de la durabilité recherchée. Le mouvement de patrimonialisation a connu un essor remarquable depuis deux décennies. Ceci dit, l'idée de préserver des richesses à l'échelle mondiale est bien plus ancienne. C'est dans le sillage du Mouvement International de Protection des Sites qu'a été concrétisé le sauvetage du temple d'Abou Simbel par l'UNESCO en 1959. D'autres initiatives similaires ont suivi dans différentes parties du monde (Italie, Pakistan, Indonésie). La convention du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS), qui date de 1972, a permis la mise en place d'un Comité intergouvernemental du patrimoine mondial. Elle a été ratifiée par le Mali en 1977. Dans ce pays, deux villes secondaires, Tombouctou et Djenné ont fait l'objet de mesures de classement au patrimoine mondial. Ces deux centres urbains, à la renommée historique bien établie, ont été marginalisés géographiquement et économiquement depuis les grandes découvertes, et le basculement de la plupart des activités de relations économiques vers les côtes maritimes africaines. Leur mise sur la touche s'est poursuivie pendant la période coloniale, puis a été confirmée dans le cadre de l'état malien dont les forces



« Mosqué de Djingareiber. » Il y a un siècle, le sable partait déjà à l'assaut des constructions de Tombouctou

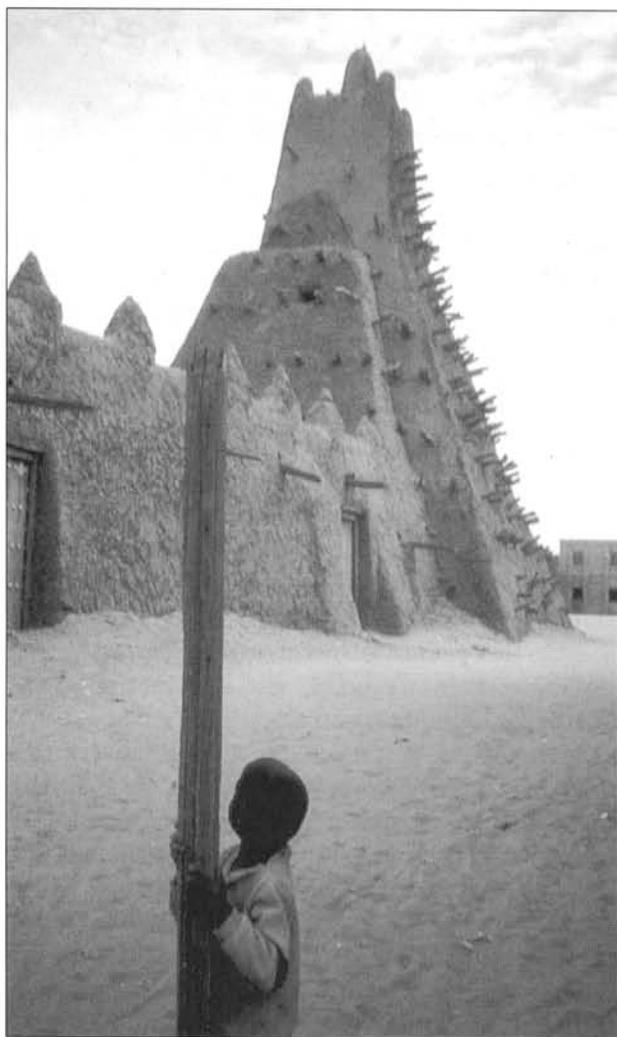
économiques se sont plutôt concentrées vers le sud du pays et la capitale. Le déclin de ces villes de l'intérieur associé à l'actuel contexte malien de pauvreté en fait des localités comme en suspens entre une modernisation très ténue et une accroche à une histoire prestigieuse dont les marques facilement visibles (le construit) se détériorent. Depuis une dizaine d'années, la question patrimoniale est entrée de plein pied au cœur du débat sur le type de développement local auquel ces villes secondaires peuvent prétendre. Les initiatives prises par l'UNESCO en termes de gestion patrimoniale soulèvent des conflits (Ouallet, 2000). Les inscriptions au patrimoine mondial de l'humanité de l'ensemble de la vieille ville de Djenné et de monuments à Tombouctou (UNESCO, 1979) suscitent des crispations de la part des habitants dont certains contestent leur mise à l'écart et la non prise en considération de leurs intérêts. Les enjeux se révèlent multiples. Sur le plan politique, ils tournent surtout autour de la participation des populations au développement local dans le cadre de la décentralisation. Les enjeux culturels sont plutôt ceux

de la redécouverte, de la préservation ou de la promotion de valeurs particulières. La création de nouveaux revenus est au cœur des espoirs économiques tandis que la répartition des richesses, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion suscitent certaines attentes sociales. Les questions de modes de production et de consommation écologiquement viables se posent enfin en termes environnementaux.

Les risques : des facteurs physiques aux explications sociales

Tombouctou a fait l'objet d'un classement en 1988. Ancienne capitale culturelle et religieuse de l'Empire Songhoï (XVI^{ème} siècle), reléguée maintenant à la fonction administrative de capitale de la 6^{ème} région du Mali, totalement enclavée par rapport au centre vital du pays, Tombouctou perpétue le nom mythique qui en fait la gloire. Elle a été célébrée par de grands voyageurs arabes (Kati, 1593) et connue jusqu'en occident comme « Cité mystérieuse » (Dubois, 1897). Ce sont les principaux monuments de la ville qui ont

été inscrits au patrimoine mondial de l'humanité. Il s'agit des mausolées des saints et des trois principales mosquées dont la plus célèbre est celle de Sankoré, ancienne université dont la renommée intellectuelle s'étendait il y a quatre siècles dans le monde arabo-musulman et attirait dans la ville sainte quelque 25 000 étudiants. En 1989, à peine une année après l'inscription, a été décidé un classement sur la liste du patrimoine mondial en péril des trois principales mosquées de Djingareïber, Sidi Yaya et de la fameuse Sankoré. La quatorzième session du Comité du patrimoine mondial s'est prononcée pour ce classement en raison de la menace d'invasion du site par les sables du désert. En effet, porte du Sahara, la ville de Tombouctou doit faire face à un fort ensablement. Sa survie passe par une lutte permanente et acharnée contre le sable. Ce dernier avait atteint en 1952 le toit de la mosquée de Sankoré, mais il partait



La mosquée de Sankoré, classée au patrimoine mondial de l'humanité
© A.O.-

déjà à l'assaut des habitations et des monuments dans les années 1900. D'autre part, les précipitations, très inégales dans cette zone sahélosaharienne et parfois violentes, sont un agent destructeur très puissant pour les constructions en terre lorsque la saison pluvieuse est

abondante. C'est un risque qui n'a pourtant pas retenu l'attention des principaux intéressés à la sauvegarde institutionnelle du patrimoine, qui ont conforté le seul cliché de la ville guettée par le danger de l'ensablement. La saison des pluies 2000, par exemple, a entraîné des destructions importantes au cœur de la médina de Tombouctou, laissant, dans tout un quartier, un paysage ruiniforme. Les constructions en banco¹ que les propriétaires n'avaient pas les moyens de restaurer, ont littéralement fondu. Or les villes à l'architecture de terre demandent chaque année un entretien soigneux.

L'entreprise de sauvetage de Tombouctou par la patrimonialisation de certains de ces monuments ne peut d'ailleurs pas s'arrêter à ces constats liés à la rigueur du milieu, à la progression de la désertification ou aux intempéries pluvieuses. Elle se doit d'interroger tout le contexte de dénuement économique et de dépérissement dont la ville peine à sortir. Son aura contraste avec l'immense pauvreté économique régionale et le désarroi de populations qui se sentent délaissées. Mais seul le sable a été pointé par l'UNESCO comme ennemi du patrimoine, pas l'indigence locale. Or, l'absence d'entretien liée à l'abandon des habitations par certains de leurs habitants et le manque de moyens amènent à une dégradation certaine des bâtiments.

À Djenné, le projet de restauration et de conservation de l'architecture qui concerne cent soixante huit maisons ne peut en rester à un projet strictement architectural puisque de nombreuses dégradations viennent des problèmes d'écoulement et d'évacuation des eaux. Le système actuel d'adduction d'eau, qui existe depuis 1985 mais se révèle non adapté, contribue à la détérioration architecturale, à l'insalubrité et à la pollution. La non prise en compte de l'évacuation des eaux usées est aggravée pendant la saison des pluies (Ministère de la Culture et du Tourisme, 1998).

La générosité et la sagesse apparentes des discours sur le développement durable et le patrimoine (préservation et transmission des richesses de l'humanité, respect des diversités biologique et culturelle) viennent donc se frotter aux rugosités de réalités sociospatiales moins idylliques, car aux prises avec d'autres priorités et en proie à des contestations qui, si tant est qu'on veuille bien y prêter attention, remettent souvent en cause le consensus du discours descendant.

La lutte pour l'accès aux ressources économiques et aux services de base, la faiblesse des niveaux de vie, la mise à l'écart du « développement », pourtant annoncé et attendu, amènent beaucoup d'acteurs locaux à privilégier un très court terme, nécessairement

1. Le banco est un torchis local. Une partie des constructions de Tombouctou est en *alhor* qui est le calcaire de la région.

antinomique avec la pensée de la durabilité ou à porter des revendications qui parfois bousculent les ambitions patrimoniales venues d'autres continents.

Cet écart entre des temporalités et des investissements divergents vient aussi du fait qu'à Tombouctou et Djenné, les populations n'ont encore jamais eu accès, ou très peu et dans des conditions déplorables, aux progrès techniques. Les villes des pays riches ont, elles, été fortement marquées en leur temps par l'enthousiasme des possibilités techniques permettant de remplacer l'ancien et conjointement de construire l'image d'une modernité marquée par le neuf. A un moment où les occidentaux ont d'autres besoins et subliment le passé, comment penser qu'une partie du rêve africain ne passe pas aussi par la modernité des progrès techniques et l'accès au confort ?

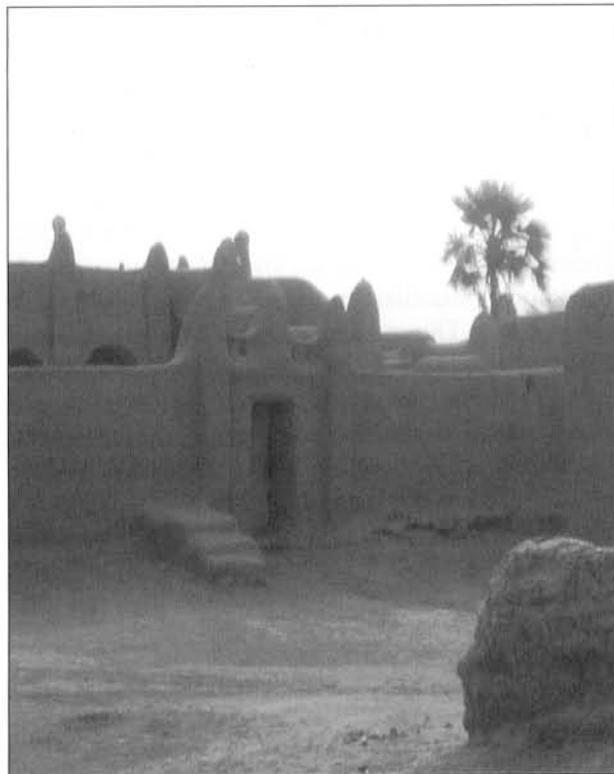
C'est en l'absence de prise en compte de ces décalages que se constitue, à l'heure actuelle, un patrimoine élitiste dont les conceptions, les valeurs et même la gestion sont importées (Sinou, 1996). Les acteurs locaux s'en sentent souvent écartés et dépossédés.

Pas de patrimoine sans développement local

Le patrimoine peut se révéler à double tranchant. Selon les significations qu'il revêt, les objectifs qui lui ont été fixés et les destinataires pour lesquels il a été sélectionné, il peut être l'instrument d'une domination plus ou moins camouflée ou au contraire se révéler un nouveau support du développement local. Les conceptions qui en sont proposées, orientent les projets locaux mis en œuvre et influencent les types de retombées sociales et spatiales qu'il est possible d'en attendre. Les conditions de sélection, puis de gestion et de partage des ressources patrimoniales, sont la base de toute réflexion.

Le déni de la réalité locale

La fréquentation touristique, qui en général accompagne les classements, est toujours délicate et ne s'improvise pas. Tombouctou a une renommée mondiale, pourtant le « développement » n'a pas suivi. Américains, Européens, Japonais la visitent ; en petit nombre, il est vrai, puisque son isolement oblige le touriste, souvent pressé, à prendre l'avion. Le prix des billets reste prohibitif pour bien des bourses et inabordable pour la quasi-totalité des Maliens qui n'ont d'autres moyens de s'échapper de Tombouctou que par les mauvaises pistes, ou la voie fluviale pendant quelques mois. La ville est restée enclavée. Le patrimoine classé y est devenu un bien de consommation pour certains étrangers, sans grand avantage pour l'ensemble des Tombouctiens. Seuls quelques rares commerçants



La ville de Djenné - © A.O. -

en ont récupéré les fruits, portant le prix de l'artisanat au niveau de ceux des boutiques du monde riche. Le label Patrimoine de l'humanité a ici servi à réaliser un produit de consommation susceptible d'assouvir la curiosité des visiteurs, la plupart du temps venus un peu comme en extra-terrestres. Faire passer ces lieux, espaces et monuments en tant que bien commun de l'humanité a finalement été une façon subtile pour faire évoluer la possession des éléments désignés. La qualification de biens communs, tels qu'actuellement gérés sur le terrain au niveau local, apparaît au bout du compte, comme un alibi pour en assurer la jouissance à d'autres. Les bonnes intentions camouflent, en fait, par un changement d'échelles, une dépossession de ses biens pour le Tombouctien et leur appropriation par les promoteurs du patrimoine de l'humanité pour les visiteurs. La mobilisation et l'utilisation qui sont faites du patrimoine répondent donc à la conception qu'en ont les consommateurs, que ce soit les monuments dans le cas de Tombouctou ou les paysages urbains dans le cas de Djenné. La patrimonialisation officielle ne profite pas aux habitants mais participe à la mise en « extra-territorialisation » d'une partie de l'espace urbain. Tombouctou est en quelque sorte un maillon dans une mise en réseau d'îlots territoriaux répartis sur la planète et consommables par l'élite mondiale. Le patrimoine sert de justification à ce type de mondialisation. Les sélections patrimoniales sont ainsi fréquentables par l'international sans encombre, grâce à cette archipelisation spatiale qui joue sur la déconnexion par rapport au contexte socioéconomique local.

Il apparaît au contraire nécessaire de penser une mise en cohérence de l'intervention internationale sur le patrimoine avec la réalité locale. Cela passe par un projet global, intégré, associant la majorité des populations concernées et/ou dont les bénéficiaires doivent pouvoir profiter à une grande partie des habitants. La mise en patrimoine ne doit pas être pensée comme le remplissage de l'arche de Noé, il vaut mieux essayer de prévenir le déluge. Or, au Mali, la pauvreté est un facteur déclenchant du déluge. Le nord du Mali où se trouve la région de Tombouctou est justement dans une situation particulièrement délicate depuis plusieurs décennies. Le sous-développement régional, accentué par les sécheresses récurrentes qui se sont succédé depuis le début des années 1970, et la mauvaise répartition des aides, ont abouti à créer une situation explosive qui a dégénéré en 1990 en une guerre civile, sommairement appelée conflit touareg. Le désastre économique régional en a été amplifié. La ville de Tombouctou a été submergée par les réfugiés songhaïs et désertée par les populations touarègues et arabes. L'instabilité était partout présente et permanente. Tous fuyaient les exactions. Inutile d'insister sur le fait que ces mauvaises années n'ont pas non plus attiré les touristes et ont été désastreuses en termes de préservation du patrimoine. Les îlots du patrimoine de l'humanité n'ont pas pu résister à la contagion spatiale du désastre. Des maisons ont été détruites, le Directeur du CEDRAB (Centre Ahmed Baba), centre de recherche créé par l'UNESCO, assassiné. Comment penser à des projets d'avenir, à la préservation de bâtiments, à l'organisation de la traditionnelle restauration populaire des mosquées, aux célébrations culturelles et fêtes, lorsque guerre et disette rôdent ?

Des compétences décentralisées en formation

L'accès au bien-être de base et à un meilleur partage de la richesse est une condition *sine qua non* d'un développement durable et d'une mise en valeur patrimoniale efficace et porteuse de progrès. Ce sont des dimensions sur lesquelles insiste le Pacte national², signé en 1992 à Bamako, qui marque la fin du conflit touareg. Il prévoit une large décentralisation et insiste sur la nécessaire implication des populations à la construction de leur avenir. Au sein des collectivités décentralisées, la mobilisation de la société civile est fortement appelée pour participer à l'élaboration d'un véritable projet territorial. La Mission de Décentralisation a aussi beaucoup travaillé dans ce sens à l'échelle du pays entier.

De toute façon, les Tombouctiens et les Djennenkés sont, d'eux-mêmes, revendicatifs. Ils souhaitent que leurs aspirations soient prises en compte dans les décisions qui concernent la gestion de leur ville. C'est dans ce cadre que s'inscrit un débat patrimonial bien engagé et jamais cloisonné. Il rebondit toujours sur des

questions plus globales ayant trait au type de développement souhaité, à l'identité, à la cohésion sociale, à l'éducation, l'accès aux services et la possibilité de développer des activités économiques rémunératrices.

À Tombouctou, différentes initiatives de propositions patrimoniales sont prises, mais elles restent très individuelles et en ordre dispersé. Certains acteurs urbains ont bien saisi l'importance de l'aura de leur ville au niveau international, mais ils se sentent lésés par l'absence de projet global, la carence de débat sur le sujet au niveau municipal et le manque d'aides pour démarrer des projets. Aucun lien n'a été créé entre les différents acteurs institutionnels susceptibles d'intervenir dans le champ patrimonial. Or, monter un projet viable passe nécessairement par la coordination entre les représentants institutionnels eux-mêmes, en concertation étroite avec les habitants, les associations, les ONG et les partenaires privés prêts à s'impliquer. La municipalité n'avait, en 2000 encore, aucun projet en la matière, ce qui est assez surprenant pour une ville de la renommée de Tombouctou et désastreux dans le cadre d'un pays désormais décentralisé. Les collectivités territoriales sont pourtant bel et bien devenues les cellules essentielles du développement du territoire dont les villes sont les principaux moteurs. Certes, aucun budget digne de ce nom n'est là pour engager une quelconque action suivie et concertée sur le terrain.

Représentant le niveau national, la Direction régionale des Arts, de la Culture³ et du Tourisme dispose bien, quant à elle, d'une Division du patrimoine, mais cette dernière est totalement inopérante. La structure la plus active est la Mission culturelle qui correspond au dispositif institutionnel du gouvernement malien pour suivre chaque classement au patrimoine mondial. Celle de Tombouctou est faiblement dotée et engagée sur les classements déjà effectués. Beaucoup d'idées y germent et notamment celle d'un patrimoine plus vivant et non plus seulement axé sur la restauration de monuments (Ouallet, 2001). Néanmoins, la faiblesse de ses moyens la cantonne pour l'instant dans la politique stricte d'application des principes édictés par l'UNESCO. Elle a lancé différents travaux de rénovation programmés sur les mosquées (UNESCO, 1997), ce qui ne s'est pas fait sans difficultés et tiraillements entre les acteurs impliqués. Elle a dû notamment faire face à des difficultés de coordination avec les instances traditionnelles chargées de la gestion du patrimoine et qui entendaient bien garder cette pratique rentière. La Mission culturelle de Djenné doit, elle aussi,

2. Le Pacte national a été conclu entre le gouvernement de la République du Mali et les Mouvements et Fronts unifiés de l'Azawad consacrant le statut particulier du Nord du Mali.

3. Nous devons à son directeur, Ali Ould Sidi un grand nombre d'informations sur la ville de Tombouctou.

composer avec la faiblesse de ses moyens. Par exemple, l'absence d'architecte est un handicap sérieux pour une ville dont tout l'espace central a été classé au patrimoine mondial en 1988.

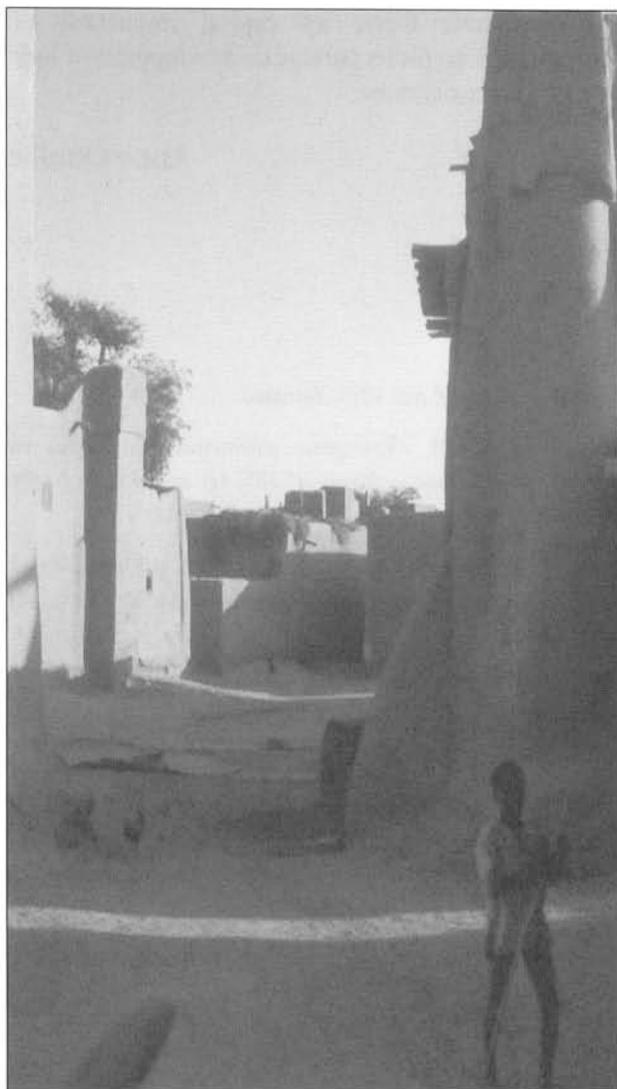
Un autre impératif essentiel pour amener à réfléchir sur un développement de cohésion territoriale, harmonieux et vivable sur le long terme, est de prendre la mesure de l'importance de la participation citoyenne. La difficulté de mise en compatibilité des différents intérêts est de taille, mais c'est une démarche incontournable. Au Mali, cette orientation a prévalu lors de la mise en place de la décentralisation, grâce au travail de la Mission de Décentralisation et dans le nord du pays par l'intermédiaire du Haut Commissariat au Nord. C'est une option qui mérite d'être poursuivie, mais qui demande une grande énergie et qui n'est pas toujours facile à mener, voire pas toujours souhaitée. Elle est fortement réclamée par des citoyens, dopés par le courant de démocratie soufflant sur le Mali depuis une dizaine d'années. Les contestations couramment exprimées en sont le ferment.

Dans les villes de Tombouctou et de Djenné, la politique engagée de préservation du patrimoine a suscité de sérieuses résistances. Des associations se sont montées, les habitants s'expriment parfois par l'intermédiaire de représentants, parfois en leur nom propre. Les condamnations et les oppositions se font surtout à l'encontre de la démarche verticale adoptée en matière de politique patrimoniale, démarche qui ne prend pas en compte la réalité du vécu des habitants et leurs aspirations. Des *toguna*, maisons de la parole, en fait espaces de discussion, ont été plusieurs fois organisés à Djenné pour instaurer le dialogue et entendre les arguments des uns et des autres. Il ressort très clairement des différents débats que les Djennenké font le lien immédiat entre le déclin économique de leur ville et l'abandon de leur patrimoine, et qu'ils n'envisagent pas un traitement du patrimoine sans projet global et viable de redynamisation urbaine. Selon eux, le patrimoine culturel et architectural a commencé à souffrir de la négligence et de l'abandon à partir du moment où Djenné a cessé d'être une ville commerçante et prospère. « Djenné était une ville prospère (...), c'est nous qui approvisionnions le pays et la sous-région en poisson et en céréales, et non l'inverse ! » (Ministère de la Culture et du Tourisme, 1998). D'autre part, ils revendiquent fermement leur participation : « l'idéal pour nous, aurait été d'être en mesure de restaurer, d'embellir et d'entretenir nos maisons nous-mêmes, comme par le passé » (Ministère de la Culture et du Tourisme, 1998). Cette déclaration faite lors du premier *toguna* officiel est très riche d'enseignements et extrêmement claire. Elle renvoie d'abord à la conscience de la possession de biens qu'il est nécessaire d'entretenir pour les garder et les transmettre. C'est aussi l'affirmation de savoir-faire locaux. Elle met également en valeur la revendication

du droit à l'évolution de ce patrimoine et donc le refus de le figer. Entretien et restauration vont de pair avec l'embellissement. La capacité et le souhait d'innovation sont clairement exprimés et se révèlent dans les faits antinomiques avec la conception fixiste du classement au patrimoine mondial qui impose un arrêt sur image sous le prétexte d'authenticité. Le respect de la structure interne des maisons est particulièrement source de frictions et de malentendus. Les femmes, en tant que principales gestionnaires de l'espace domestique, sont au cœur de ces protestations. (Ministère de la Culture et du Tourisme, 1998). Le classement au patrimoine de l'humanité introduit, au nom de l'authenticité, un sentiment de dépossession et se fait par un « accroissement de l'hétéronomie au détriment de l'autonomie des sociétés » (Latouche, 2001).

Transmission et projet pluriels

Ce sentiment que la loi patrimoniale est imposée du dehors vient peut-être en partie du fait que l'association entre les divers acteurs de la ville n'a jamais réellement été pensée, mais aussi de l'extraordinaire disparité des revenus entre le nord et le sud. Les inégalités sont aussi au cœur de cette mésentente. La priorité pour les Maliens est de vivre dans leur patrimoine et non de le visiter. Le tourisme est fait pour les autres, essentiellement venus du monde riche, et dont il serait utile d'arriver à capter une partie des dépenses pour pouvoir les réinjecter dans le développement local. Il faudrait idéalement passer de l'ingérence culturelle au partenariat entre les différents acteurs avec redistribution effective permettant aux uns et aux autres d'accéder aux services souhaités (logement équipé, santé, éducation, loisirs). Il ne s'agit pas de prôner un repli sur le local ou de se recroqueviller autour d'une sublimation de « vraies » valeurs qui seraient celles de l'authentique, voire celles de l'origine, car rien dans le patrimoine n'est totalement pur. Pétrifier tout un vieux centre urbain dans un instant T au nom de la mémoire de l'humanité dont s'empressent les seuls visiteurs, sans prendre en considération ses habitants et leurs désirs est sans aucun doute voué à l'échec. On ne peut légitimement donner priorité à la préservation du patrimoine aux dépens de la construction d'une école élémentaire qui fait défaut. Le cas se pose à Djenné. Le patrimoine ne doit pas être compris comme antinomique du progrès. C'est le débat qui prévaut dans cette même ville où les habitants sont sur le devant de la scène revendicative pour porter un projet qui tienne compte de l'éducation de leurs enfants, de leurs besoins quotidiens, de leurs priorités, de l'épanouissement de leur vie sociale. Un projet qui touche une ville est nécessairement un projet qui intègre une certaine dynamique et ne peut nier le



Rue de Djenné - © A.O. -

droit de l'accès aux services de base, à la créativité et aux réjouissances pour les populations qui l'habitent. Par exemple, la fête traditionnelle de restauration des mosquées qui se déroule chaque année est un moment fort des pratiques et des savoirs collectifs. Elle permet finalement l'expression citoyenne de la collectivité citadine. N'est-elle pas autant patrimoine que le monument lui-même ? « La référence au patrimoine (...) est une démarche collective » (Béghain, 1998), et dans ce sens, elle ne peut s'intégrer que dans un projet global.

Restreindre la sélection patrimoniale à quelques monuments dispersés et déconnectés de leur environnement (Tombouctou) impose une perte de sens au niveau local. La plénitude du patrimoine se trouve dans le lien établi entre ce genre d'édifice et les fonctions sociales qu'il incarne. Le monument isolé dans sa seule qualité architecturale, tel que pensé lors de sa promotion en tant que patrimoine de l'humanité à Tombouctou par exemple, le désolidarise dans les faits de la ville et de la société. L'expression d'un sens, sans lequel le patrimoine est mortifère, est liée au respect d'un contexte. « Une société n'a d'identité

collective que celle qui se construit à partir de projets pensés à partir d'éléments divers » (Béghain, 1998).

Il serait souhaitable que le contexte spatial et social soit une dimension incontournable des politiques de sélection et de gestion de ce patrimoine. Sa plénitude passe par l'expression de sa double dimension de transmission et de projet. Ce dernier étant collectif, il devrait pouvoir accueillir des suggestions plurielles. La relation alors créée au patrimoine peut intégrer les différents usages dont il est l'objet et qui concernent les locaux mais aussi d'autres acteurs, tels que les visiteurs.

Le patrimoine est illusoire à penser sans la participation des populations locales si l'on veut éviter qu'il ne soit générateur de ségrégations, mais il prend aussi de l'importance à travers le regard des autres et par leur fréquentation. Le tourisme bien pensé apparaît pour Tombouctou et Djenné un élément moteur à prendre en considération dans la réflexion sur le développement local de ces villes. Il ne peut cependant s'y inscrire qu'avec la motivation et la contribution active des acteurs locaux.

Sortir de la pauvreté pour accéder au développement durable

L'interpellation des différentes échelles géographiques mais aussi sociales suscite l'émergence de priorités divergentes selon l'espace et la société concernés. La durabilité au niveau local ne croise pas forcément les ambitions de l'international, de même que les propositions patrimoniales réalisées dans ce cadre ne correspondent pas nécessairement aux aspirations des citoyens.

Trop souvent, le recours aux préceptes de développement durable et de patrimoine, particulièrement patrimoine de l'humanité, sonne faux face à la réalité du dénuement local. La multiplicité des réactions, parfois sous forme de contestations, parfois plutôt à travers des signes de réappropriations patrimoniales, vient rappeler toute l'urgence de penser le véritable développement des territoires concernés. Le développement durable, décliné à travers son idéal, peut difficilement s'accommoder de la pauvreté.

L'entretien du patrimoine nécessite un investissement de la part des populations locales et réclame pour elles de sortir de cet état d'urgence dans lequel elles sont plongées et qui les oblige à se débrouiller au jour le jour. Un projet de vie, *a fortiori* un projet de société est difficile, voire impossible à réaliser tant que la course à la survie quotidienne prime. Les villes de Tombouctou et de Djenné, dans le cadre de la décentralisation vont être amenées à mieux penser leur développement local.

La mise en valeur patrimoniale n'est pas seulement une stratégie économique. Elle participe à la construction d'une image mais aussi d'une ville vivable

où le respect d'une mixité fonctionnelle associant habitat et activités semble une des conditions de sa pérennité. L'argument patrimonial ne peut s'accommoder d'une marginalisation de territoires ou de segments majoritaires de la société. Le patrimoine

est susceptible d'être un capital important s'il correspond à un projet partagé de développement local et d'accès aux richesses.

Anne Ouallet

RÉFÉRENCES

Bégain P. (1998), *Le patrimoine : culture et lien social*, Presses de sciences politiques.

Bolay J.C., Pedrazzini Y., Rabinovich, (2000), Quel sens au «développement durable» dans l'urbanisation du tiers monde?, *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 86, pp. 77-84.

Dubois F. (1897), *Tombouctou la Mystérieuse*, Paris, Flammarion, in 8°-420 p.

Kati M., (1593 vers), *Tarikh al-Fattash*, texte arabe et trad. franç. par O. Houdas et M. Delafosse (réimpr. 1964), 363 p., Paris, Maisonneuve.

Latouche S. (2001), « En finir une fois pour toutes avec le développement, les mirages de l'occidentalisation du monde », *Le Monde diplomatique*, mai 2001.

Ministère de la Culture et du Tourisme du Mali, (1998), *Toguna 1*,

Djenné du 12 au 18 mai 1998, Bamako.

Ouallet A., (2000), « Emergence patrimoniale et conflits en Afrique subsaharienne », *Norois*, n° 185, *Les territoires du conflit*, pp. 23-40.

Sinou A., (1996), « L'exportation des valeurs patrimoniales en Afrique noire », *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 72, pp. 52-60.

UNESCO, (1979), Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, ville de Tombouctou, proposition d'inscription, non paginé, Paris, UNESCO.

UNESCO, (1997), Chantiers pilotes de formation à la conservation des mosquées de Tombouctou du 22/11/96 au 20/12/96, Centre du Patrimoine mondial, rapport non paginé, Paris, UNESCO.

Anne Ouallet est maître de conférences en géographie à l'Université Rennes 2 et chercheur au laboratoire RESO (Rennes, Espaces et Sociétés) de l'UMR 6590. Ses recherches portent sur les dynamiques urbaines, l'environnement urbain, le patrimoine.

Dernières publications :

- Ouallet A., (2002), « Perceptions et réutilisations patrimoniales en Afrique, quelques exemples maliens », in Gravari-Barbas M., Guichard-Anguis S. (dir.), *Regards croisés sur le patrimoine : acceptions et représentations patrimoniales*, P.U Paris 4 (en parution).

- Ouallet A., (2001), « Lire le social derrière le culturel. Clivages sociaux, clivages culturels en Afrique, le cas du conflit touareg », in Fournier J.M. (dir.), *Faire de la géographie sociale aujourd'hui*, *Les documents de la MRS*, n°14, Presses universitaires de Caen, pp. 233-240.

- Ouallet A., Bertrand M., Sabbagh C., (2001), *Femmes et développements urbains au Mali, appel à projet nouveau du CNRS « Construction spatiale du fait social », UMR 6590, Espaces et sociétés, Rapport final, 151 p.*

- Ouallet A., (2000), « Emergence patrimoniale et conflits en Afrique subsaharienne : l'exemple du Mali », in *Patrimoine et environnement : les territoires du conflit*, *Norois* n° 185, pp. 23-40.

<anne.ouallet@uhb.fr>